



Saint-Pierre-de-Varengueville, le 13 avril 2022

Préfecture de la Seine Maritime
DRCLE 1^{er} bureau
76036 ROUEN CEDEX

N/Réf. : CC/2022-04

Objet : Conseil municipal du 07 avril 2022

BORDEREAU D'ENVOI	
Nature des Pièces	Pièces Jointes
<p>Madame, Monsieur,</p> <p>Veillez trouver ci-jointes, les délibérations en pour visa et retour</p> <p>DELIBERATION N° 22/04/1 : Détermination du nombre d'adjoints au Maire DELIBERATION N° 22/04/2 : Élection des quatrième et cinquième adjoint au Maire DELIBERATION N° 22/04/3 : Fixation des indemnités de fonctions des adjoints DELIBERATION N° 22/04/4 : Composition des commissions communales DELIBERATION N° 22/04/5 : Approbation du dernier compte -rendu - Conseil municipal du 24 février 2022 DELIBERATION N° 22/04/6 : Approbation de l'ordre du jour DELIBERATION N° 22/04/7 : Budget communal - Approbation du compte administratif 2021 DELIBERATION N° 22/04/8 : Budget communal - Approbation du compte de gestion 2021 DELIBERATION N° 22/04/9 : Budget communal - Approbation du résultat d'exploitation 2021 DELIBERATION N° 22/04/10 : Budget communal - Adoption du budget primitif 2022 et vote des taux communaux DELIBERATION N° 22/04/11 : Budget communal - Adoption du budget primitif 2022 acquisitions inférieures à 500 € TTC DELIBERATION N° 22/04/12 : Budget annexe : cabinet médical - approbation du compte administratif 2021 DELIBERATION N° 22/04/13 : Budget annexe : cabinet médical - approbation du compte de gestion 2021 DELIBERATION N° 22/04/14 : Budget annexe : cabinet médical - affectation du résultat d'exploitation 2021 DELIBERATION N° 22/04/15 : Budget annexe : cabinet médical - adoption du budget primitif 2022 DELIBERATION N° 22/04/16 : Budget annexe : ZA de la Briqueterie - approbation du compte administratif 2021 DELIBERATION N° 22/04/17 : Budget annexe : ZA de la Briqueterie - approbation du compte de gestion 2021 DELIBERATION N° 22/04/18 : Budget annexe : ZA de la Briqueterie - affectation du résultat d'exploitation 2021 DELIBERATION N° 22/04/19 : Budget annexe : ZA de la Briqueterie - adoption du budget primitif 2022 DELIBERATION N° 22/04/20 : Budget annexe : aménagement Bourg Joly - approbation du compte administratif 2021 DELIBERATION N° 22/04/21 : Budget annexe : aménagement Bourg Joly - approbation du compte de gestion 2021 DELIBERATION N° 22/04/22 : Budget annexe : aménagement Bourg Joly - affectation du résultat d'exploitation 2021 DELIBERATION N° 22/04/23 : Budget annexe : aménagement Bourg Joly - approbation du budget primitif 2022</p>	<p>2</p> <p>.../...</p>

<p>DELIBERATION N° 22/04/24 : Modalités de recouvrement de la participation communale au syndicat international du conservatoire du Val de Seine</p> <p>DELIBERATION N° 22/04/25 : « Bourses d'études diplômantes-professionnalisantes », « Voyages scolaires et vacances » et « Classes découvertes »</p> <p>DELIBERATION N° 22/04/26 : Don pour l'Ukraine</p> <p>DELIBERATION N° 22/04/27 : Approbation de l'acquisition des terrains LACHERAY Ligue contre le cancer</p> <p>DELIBERATION N° 22/04/28 : Approbation de la fermeture à la location de la salle des fêtes le 31/12 de chaque année</p> <p>ANNEXE : DELIBERATION N° 22/04/3 : Récapitulatif de l'ensemble des indemnités mensuelles brut allouées aux membres du conseil municipal</p> <p>Veuillez agréer, Madame Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.</p>	
<p><input checked="" type="checkbox"/> POUR ATTRIBUTION</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> POUR VISA ET RETOUR</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> POUR CONTROLE DE LEGALITE</p>	

Le Maire,

Jean-Michel MAUGER



BUREAU DU C
 14 AVR 2022
 PRÉF
 DE LA SE
 ME

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Du Jeudi 7 Avril 2022

Convocation	31/03/2022	Nombre de Conseillers		
		En exercice	Présents	Votants
Réunion	07/04/2022			
Affichage	31/03/2022	19	15	18

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi 07 Avril à 19h07 le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-Michel MAUGER, Maire en salle du Conseil Municipal.

Étaient présents : Mmes et M. MAUGER Jean-Michel, LEMESLE Patrick, LEPROUST Julie, SIMON Philippe, LEFEZ Martine, Gilles HOUARD, DUCHEMIN Vincent, MAUGER Nathalie, LELIEVRE Stéphanie, ROBERT Olivier, JOUISSE Christian, VELLY Elisabeth, BIESUZ Sylvie, Marc BECQUET, Julie BARRON

Était absent :

Étaient absents excusés : Madame FORESTIER Betty, Monsieur CLATOT Guillaume, Magali ROUGEOLLE, Corinne YON,

Procurations:

Monsieur CLATOT Guillaume à Martine LEFEZ
 Madame Magali ROUGEOLLE à Marc BECQUET
 Madame Corinne YON à Patrick LEMESLE

Secrétaire de séance : Philippe SIMON

Était également présente : Mme Catherine COLANGELO

DELIBERATION N° 22/04/01

DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS AU MAIRE

Monsieur le Maire ouvre la séance en faisant part à l'assemblée de la démission du 2ème et du 3ème adjoint au Maire, acceptées par M. le Préfet en date du 15 Mars 2022.

Je remercie Madame Julie LEPROUST et Monsieur Philippe SIMON pour le travail effectué et leurs contributions à notre belle commune depuis deux ans.

Monsieur le Maire indique que la commune disposait d'un délai de 15 jours à compter de la réception pour convoquer le conseil municipal afin de procéder à l'élection de nouveaux adjoints au Maire. Il précise également que la Préfecture a validé par courriel la date de l'organisation de l'élection de nos nouveaux adjoints, à savoir le 7 Avril 2022.

Monsieur le Maire précise qu'il convient de délibérer dans un premier temps sur le nombre d'adjoints au maire puis de procéder à l'élection des nouveaux adjoints et enfin de revoir les délégations de chacun.

Il précise également qu'il n'est destinataire que d'une seule liste de candidats composée de Madame Sylvie BIEZUS et de Monsieur Gilles HOUARD candidats pour les postes de 4è et 5è adjoints.

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.2122-2 et suivants ;

VU l'acceptation de la démission du 2^{ème} et 3^{ème} adjoint au Maire par Monsieur le Préfet en date du 15 Mars 2022,

CONSIDERANT qu'il convient de délibérer sur le nombre d'adjoints au Maire de la commune sans que celui-ci ne puisse excéder 30% de l'effectif légal du conseil municipal.

Monsieur le Maire propose de maintenir 5 adjoints.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

V O T E	
Contre	
Abstention	
Pour	18

ACCEPTE à l'unanimité, de conserver 5 adjoints au Maire.

*Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,
Pour copie certifiée conforme,*



Le Maire,
Jean-Michel MAUGER

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Du Jeudi 7 Avril 2022

Convocation	31/03/2022	Nombre de Conseillers		
		En exercice	Présents	Votants
Réunion	07/04/2022			
Affichage	31/03/2022	19	15	18

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi 07 Avril à 19h07 le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-Michel MAUGER, Maire en salle du Conseil Municipal.

Étaient présents : Mmes et M. MAUGER Jean-Michel, LEMESLE Patrick, LEPROUST Julie, SIMON Philippe, LEFEZ Martine, Gilles HOUARD, DUCHEMIN Vincent, MAUGER Nathalie, LELIEVRE Stéphanie, ROBERT Olivier, JOUISSE Christian, VELLY Elisabeth, BIESUZ Sylvie, Marc BECQUET, Julie BARRON

Était absent :

Étaient absents excusés : Madame FORESTIER Betty, Monsieur CLATOT Guillaume, Magali ROUGEOLLE, Corinne YON,

Procurations:

Monsieur CLATOT Guillaume à Martine LEFEZ
 Madame Magali ROUGEOLLE à Marc BECQUET
 Madame Corinne YON à Patrick LEMESLE

Secrétaire de séance : Philippe SIMON

Était également présente : Mme Catherine COLANGELO

DELIBERATION N° 22/04/02

ELECTION DES QUATRIEME ET CINQUIEME ADJOINT AU MAIRE

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.2122-7 et L.2122-7-1 ;

VU l'acceptation de la démission du 2^{ème} et 3^{ème} adjoint au Maire par Monsieur le Préfet en date du 15 Mars 2022,

Vu le PV d'élection des adjoints dressé à l'issue du scrutin,

CONSIDERANT qu'il convient de procéder à l'élection de deux nouveaux adjoints d'une part et de conserver la parité d'autre part,

CONSIDERANT que les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. La liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe (la loi Engagement et Proximité a introduit cette modification inscrite à l'article L 2122-7-2 du CGCT. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.

Monsieur le maire propose que les adjoints au Maire encore en place remontent d'un rang dans l'ordre du tableau, les postes disponibles sont donc le 4^{ème} et le 5^{ème} rang,

Nous allons désigner un secrétaire et deux assesseurs pour le déroulement du scrutin : Philippe SIMON est le secrétaire, Nathalie et Marc sont les deux assesseurs.

La liste d'adjoints candidate est : Madame Sylvie BIESUZ et Monsieur Gilles HOUARD. Nous allons laisser un délai de 5 min pour le dépôt d'une éventuelle autre liste de candidats aux fonctions d'adjoint au Maire.

Monsieur le Maire précise qu'il n'y a pas eu d'autre liste.

Monsieur le Maire invite l'assemblée à procéder au vote.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Premier tour de scrutin

Premier tour de scrutin	
Nombre de bulletins :	18
À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) :	2
Reste, pour le nombre de suffrages exprimés :	16

Majorité absolue : 9

La liste de Madame Sylvie BIESUZ et Monsieur Gilles HOUARD a obtenu : 16 voix

La liste ayant obtenue la majorité absolue

- Mme Sylvie BIESUZ, a été proclamée 4ème adjoint au Maire.
- M. Gilles HOUARD, a été proclamé 5ème adjoint au Maire.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,

Pour copie certifiée conforme,

 Le Maire,
Jean-Michel MAUGER

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Du Jeudi 7 Avril 2022

Convocation	31/03/2022	Nombre de Conseillers		
		En exercice	Présents	Votants
Réunion	07/04/2022			
Affichage	31/03/2022	19	15	18

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi 07 Avril à 19h07 le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-Michel MAUGER, Maire en salle du Conseil Municipal.

Étaient présents : Mmes et M. MAUGER Jean-Michel, LEMESLE Patrick, LEPROUST Julie, SIMON Philippe, LEFEZ Martine, Gilles HOUARD, DUCHEMIN Vincent, MAUGER Nathalie, LELIEVRE Stéphanie, ROBERT Olivier, JOUISSE Christian, VELLY Elisabeth, BIESUZ Sylvie, Marc BECQUET, Julie BARRON

Était absent :

Étaient absents excusés : Madame FORESTIER Betty, Monsieur CLATOT Guillaume, Magali ROUGEOLLE, Corinne YON,

Procurations:

Monsieur CLATOT Guillaume à Martine LEFEZ
 Madame Magali ROUGEOLLE à Marc BECQUET
 Madame Corinne YON à Patrick LEMESLE

Secrétaire de séance : Philippe SIMON

Était également présente : Mme Catherine COLANGELO

DELIBERATION N° 22/04/03

FIXATION DES INDEMNITES DE FONCTION DES ADJOINTS

VU l'article 92 alinéa 2 de la Loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique,

VU les articles L. 2123-17 à L. 2123-24 modifiés du Code général des collectivités territoriales ;

VU le procès-verbal d'installation du Conseil municipal en date du 26 mai 2020 constatant l'élection du maire et de cinq adjoints,

Vu la délibération 20/04/02 prise pour l'élection des nouveaux adjoints,

VU le procès-verbal de l'élection des adjoints du 07 avril 2022,

CONSIDERANT que la commune compte 2359 habitants lors du dernier recensement ;

CONSIDERANT que la loi « engagement et proximité » prévoit une revalorisation du taux d'indice, pour les communes de 1000 à 3499 habitants, de 51,6% pour le Maire et de 19,8% pour les adjoints,

CONSIDERANT qu'il appartient au conseil municipal de déterminer les taux des indemnités des adjoints, des conseillers municipaux et du maire, à sa demande, pour l'exercice de leurs fonctions dans la limite des taux maximal fixés par la loi.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal les dispositions relatives au calcul des indemnités de fonctions de maire et des adjoints, à savoir qu'elles sont calculées en fonction de la population

de la collectivité à laquelle correspond un taux maximal en pourcentage de l'indice brut 1027 de rémunération de la fonction publique ;

Monsieur le Maire propose de :

FIXER l'indemnité du Maire de la commune de Saint-Pierre-de-Varengeville, pour l'exercice de ses fonctions, à raison de 51,6 % de l'indice brut 1027, indice majoré 830 de la fonction publique, à savoir 2006,93 euros brut par mois ;

FIXER le montant total des indemnités versées aux adjoints et aux conseillers municipaux délégués pour l'exercice de leurs fonctions à 3.850,50 euros brut par mois ;

FIXER le taux d'indemnisation appliqué aux adjoints à 19,15 % de l'indice brut 1027, indice majoré 830, de la fonction publique, à savoir 744.82 euros brut par mois ; au premier adjoint à 22.40% de l'indice brut 1027, indice majoré 830, de la fonction publique, à savoir 871.22 euros brut par mois

Prend acte que la présente délibération est accompagnée d'un tableau annexe de récapitulation de l'ensemble des indemnités allouées aux membres du Conseil municipal ;

Prend acte que la présente délibération sera transmise au représentant de l'Etat dans le département ;

DIT que ces indemnités de fonction sont payées mensuellement.

DIT que la dépense correspondante sera inscrite au chapitre 65 du Budget Prévisionnel 2022.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

V O T E	
Contre	
Abstention	2
Pour	16

Guillaume CLATOT et Patrick LEMESLE

Accepte à la majorité de fixer les indemnités de fonction des adjoints tels que présentés.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,

Pour copie certifiée conforme,



Le Maire,

Jean-Michel MAUGER

Annexe

RECAPITULATIF DE L'ENSEMBLE DES INDEMNITES MENSUELLES BRUT

ALLOUEES AUX MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL :

Fonctions	Taux appliqués	Montants mensuels bruts
Le Maire	51,6%	2006,93 euros
1 ^{er} adjoint	22.40%	871.22 euros
2 ^{ème} adjoint	19.15%	744.82 euros
3 ^{ème} adjoint	19.15%	744.82 euros
4 ^{ème} adjoint	19.15%	744.82 euros
5 ^{ème} adjoint	19.15%	744.82 euros

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Du Jeudi 7 Avril 2022

Convocation	31/03/2022	Nombre de Conseillers		
		En exercice	Présents	Votants
Réunion	07/04/2022			
Affichage	31/03/2022	19	15	18

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi 07 Avril à 19h07 le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-Michel MAUGER, Maire en salle du Conseil Municipal.

Étaient présents : Mmes et M. MAUGER Jean-Michel, LEMESLE Patrick, LEPROUST Julie, SIMON Philippe, LEFEZ Martine, Gilles HOUARD, DUCHEMIN Vincent, MAUGER Nathalie, LELIEVRE Stéphanie, ROBERT Olivier, JOUISSE Christian, VELLY Elisabeth, BIESUZ Sylvie, Marc BECQUET, Julie BARRON

Était absent :

Étaient absents excusés : Madame FORESTIER Betty, Monsieur CLATOT Guillaume, Magali ROUGEOLLE, Corinne YON,

Procurations:

Monsieur CLATOT Guillaume à Martine LEFEZ
 Madame Magali ROUGEOLLE à Marc BECQUET
 Madame Corinne YON à Patrick LEMESLE

Secrétaire de séance : Philippe SIMON

Était également présente : Mme Catherine COLANGELO

DELIBERATION N° 22/04/04

COMPOSITION DES COMMISSIONS COMMUNALES

VU les articles L. 2123-17 à L. 2123-24 modifiés du Code général des collectivités territoriales ;

VU le procès-verbal d'installation du Conseil municipal en date du 26 mai 2020 constatant l'élection du maire et de cinq adjoints,

CONSIDERANT que la commune compte 2359 habitants lors du dernier recensement ;

CONSIDERANT que Monsieur le Maire et ses adjoints proposent que les commissions communales soient articulées comme suit :

Commission finances		
Président	Vice-Président	Conseillers Municipaux
Jean-Michel MAUGER	Martine LEFEZ	Guillaume CLATOT
		Nathalie MAUGER
		Julie LEPROUST
		Philippe SIMON
		Patrick LEMESLE

Commission logement		
Président	Vice-Président	Conseillers Municipaux
Jean-Michel MAUGER	Guillaume CLATOT	Julie BARRON
		Betty FORESTIER
		Christian JOUISSE
		Elisabeth VELLY

Commission Affaires scolaires, péri et extrascolaires		
Président	Vice-Président	Conseillers Municipaux
Jean-Michel MAUGER	Martine LEFEZ	Julie LEPROUST
		Christian JOUISSE
		Vincent DUCHEMIN
		Gilles HOUARD
		SYLVIE BIESUZ
		Stéphanie LELIEVRE

Commission Associations Sportives et Culturelles		
Président	Vice-Président	Conseillers Municipaux
Jean-Michel MAUGER	Christian JOUISSE	Guillaume CLATOT
		Gilles HOUARD
		Nathalie MAUGER
		Stéphanie LELIEVRE
		Sylvie BIESUZ

Commission Jeunesse, Communication, Événementiel et Vie locale		
Président	Vice-Président	Conseillers Municipaux
Jean-Michel MAUGER	Sylvie BIESUZ	Julie LEPROUST
		Vincent DUCHEMIN
		Philippe SIMON
		Olivier ROBERT
		Elisabeth VELLY
		Stéphanie LELIEVRE
		Nathalie MAUGER

Commission Projets, travaux, Services Techniques et aménagements structurants		
Président	Vice-Président	Conseillers Municipaux
Jean-Michel MAUGER	Patrick LEMESLE	Gilles HOUARD
		Philippe SIMON
		Guillaume CLATOT
		Marc BECQUET
		Olivier ROBERT
		Nathalie MAUGER
		Sylvie BIESUZ

Commission Embellissement de la ville, fleurissement et espaces verts		
Président	Vice-Président	Conseillers Municipaux
Jean-Michel MAUGER	Martine LEFEZ	Christian JOUISSE
		Vincent DUCHEMIN
		Gilles HOUARD
		Philippe SIMON
		SYLVIE BIESUZ
		Stéphanie LELIEVRE

Commission Police, sécurité, et des risques naturels		
Président	Vice-Président	Conseillers Municipaux
Jean-Michel MAUGER	Gilles HOUARD	Philippe SIMON
		Patrick LEMESLE
		Vincent DUCHEMIN
		Julie LEPROUST

Commission Urbanisme et Environnement		
Président	Vice-Président	Conseillers Municipaux
Jean-Michel MAUGER	Gilles HOUARD	Philippe SIMON
		Patrick LEMESLE
		Vincent DUCHEMIN
		Martine LEFEZ
		Julie LEPROUST

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

V O T E	
Contre	
Abstention	1
Pour	17

Olivier ROBERT

Accepte à la majorité la composition des commissions communales.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,

Pour copie certifiée conforme,



Le Maire,
Jean-Michel MAUGER

**COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Du Jeudi 7 Avril 2022**

Convocation	31/03/2022	Nombre de Conseillers		
		En exercice	Présents	Votants
Réunion	07/04/2022			
Affichage	31/03/2022	19	15	18

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi 07 Avril à 19h07 le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-Michel MAUGER, Maire en salle du Conseil Municipal.

Étaient présents : Mmes et M. MAUGER Jean-Michel, LEMESLE Patrick, LEPROUST Julie, SIMON Philippe, LEFEZ Martine, Gilles HOUARD, DUCHEMIN Vincent, MAUGER Nathalie, LELIEVRE Stéphanie, ROBERT Olivier, JOUISSE Christian, VELLY Elisabeth, BIESUZ Sylvie, Marc BECQUET, Julie BARRON

Était absent :

Étaient absents excusés : Madame FORESTIER Betty, Monsieur CLATOT Guillaume, Magali ROUGEOLLE, Corinne YON,

Procurations:

Monsieur CLATOT Guillaume à Martine LEFEZ
Madame Magali ROUGEOLLE à Marc BECQUET
Madame Corinne YON à Patrick LEMESLE

Secrétaire de séance : Philippe SIMON

Était également présente : Mme Catherine COLANGELO

DELIBERATION N° 22/04/05

**APPROBATION DU DERNIER COMPTE-RENDU –
CONSEIL MUNICIPAL DU 24 FEVRIER 2022**

Monsieur Le Maire propose d'approuver le compte rendu de la séance du 24 Février 2022.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

V O T E	
Contre	
Abstention	
Pour	18

ADOpte à l'unanimité, le compte-rendu de la séance du 24 février 2022.

*Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,
Pour copie certifiée conforme,*



Le Maire,

Jean-Michel MAUGER

(Signature)

**COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Du Jeudi 7 Avril 2022**

Convocation	31/03/2022	Nombre de Conseillers		
		En exercice	Présents	Votants
Réunion	07/04/2022			
Affichage	31/03/2022	19	15	18

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi 07 Avril à 19h07 le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-Michel MAUGER, Maire en salle du Conseil Municipal.

Étaient présents : Mmes et M. MAUGER Jean-Michel, LEMESLE Patrick, LEPROUST Julie, SIMON Philippe, LEFEZ Martine, Gilles HOUARD, DUCHEMIN Vincent, MAUGER Nathalie, LELIEVRE Stéphanie, ROBERT Olivier, JOUISSE Christian, VELLY Elisabeth, BIESUZ Sylvie, Marc BECQUET, Julie BARRON

Était absent :

Étaient absents excusés : Madame FORESTIER Betty, Monsieur CLATOT Guillaume, Magali ROUGEOLLE, Corinne YON,

Procurations:

Monsieur CLATOT Guillaume à Martine LEFEZ
Madame Magali ROUGEOLLE à Marc BECQUET
Madame Corinne YON à Patrick LEMESLE

Secrétaire de séance : Philippe SIMON

Était également présente : Mme Catherine COLANGELO

**DELIBERATION N° 22/04/06
APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal l'ajout des points suivants :

- Approbation de la fermeture de la location de la salle des fêtes communale aux habitants le 31/12 de chaque année.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

V O T E	
Contre	
Abstention	
Pour	18

ADOpte l'unanimité, l'ordre du jour de la présente séance du Conseil Municipal.

*Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,
Pour copie certifiée conforme,*



Le Maire,
Jean-Michel MAUGER

**COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Du Jeudi 7 Avril 2022**

Convocation	31/03/2022	Nombre de Conseillers		
		En exercice	Présents	Votants
Réunion	07/04/2022			
Affichage	31/03/2022	19	15	18

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi 07 Avril à 19h07 le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-Michel MAUGER, Maire en salle du Conseil Municipal.

Étaient présents : Mmes et M. MAUGER Jean-Michel, LEMESLE Patrick, LEPROUST Julie, SIMON Philippe, LEFEZ Martine, Gilles HOUARD, DUCHEMIN Vincent, MAUGER Nathalie, LELIEVRE Stéphanie, ROBERT Olivier, JOUISSE Christian, VELLY Elisabeth, BIESUZ Sylvie, Marc BECQUET, Julie BARRON

Était absent :

Étaient absents excusés : Madame FORESTIER Betty, Monsieur CLATOT Guillaume, Magali ROUGEOLLE, Corinne YON,

Procurations:

Monsieur CLATOT Guillaume à Martine LEFEZ
Madame Magali ROUGEOLLE à Marc BECQUET
Madame Corinne YON à Patrick LEMESLE

Secrétaire de séance : Philippe SIMON

Était également présente : Mme Catherine COLANGELO

DELIBERATION N° 22/04/07

BUDGET COMMUNAL – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Vu le code général des impôts,

Vu le code Général des collectivités territoriales,

Monsieur le Maire rappelle qu'en application des dispositions de l'article L.2121-14 du CGCT, il ne peut présider la séance lors de laquelle est débattu le Compte Administratif. Il quitte donc la salle pour permettre à tous les élus de s'exprimer librement ;

Le Conseil municipal désigne ainsi **Monsieur Christian JOUISSE**, Doyen du Conseil Municipal, Président de cette séance ;

Monsieur JOUISSE propose ensuite à l'Assemblée de se prononcer sur le Compte Administratif de l'exercice 2021 ;

Dépenses de fonctionnement	1.757.626,46 €
Recettes de fonctionnement	6.226.583,62 €
Excédent de fonctionnement 2021	+ 4.468.957,16 €
Dépenses d'investissement	264.030,67 €
Recettes d'investissement	509.714,43 €
Excédent d'investissement 2021	+ 245.683,76 €
Restes à réaliser en dépenses 2021	3.532.565,00 €
Restes à réaliser en recettes 2021	610.112,00 €
Solde des restes à réaliser 2021 (DEFICIT)	-2.922.453,00 €
RESULTAT GLOBAL 2021 (EXCEDENT)	+ 1.792.187,92 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

V O T E	
Contre	
Abstention	1
Pour	16

Olivier ROBERT

ADOpte à la majorité le Compte Administratif au titre de l'exercice 2021.

*Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,
Pour copie certifiée conforme,*



Le Maire,
Jean-Michel MAUGER

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Du Jeudi 7 Avril 2022

Convocation	31/03/2022	Nombre de Conseillers		
		En exercice	Présents	Votants
Réunion	07/04/2022			
Affichage	31/03/2022	19	15	18

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi 07 Avril à 19h07 le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-Michel MAUGER, Maire en salle du Conseil Municipal.

Étaient présents : Mmes et M. MAUGER Jean-Michel, LEMESLE Patrick, LEPROUST Julie, SIMON Philippe, LEFEZ Martine, Gilles HOUARD, DUCHEMIN Vincent, MAUGER Nathalie, LELIEVRE Stéphanie, ROBERT Olivier, JOUISSE Christian, VELLY Elisabeth, BIESUZ Sylvie, Marc BECQUET, Julie BARRON

Était absent :

Étaient absents excusés : Madame FORESTIER Betty, Monsieur CLATOT Guillaume, Magali ROUGEOLLE, Corinne YON,

Procurations:

Monsieur CLATOT Guillaume à Martine LEFEZ
Madame Magali ROUGEOLLE à Marc BECQUET
Madame Corinne YON à Patrick LEMESLE

Secrétaire de séance : Philippe SIMON

Était également présente : Mme Catherine COLANGELO

DELIBERATION N° 22/04/08

BUDGET COMMUNAL – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021

Vu le code général des collectivités territoriales,

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée d'approuver les résultats définitifs du compte de gestion pour l'exercice 2021, établi par M. ANNE, Responsable du Service de Gestion Comptable de Maromme/Déville,

Les comptes de la commune sont conformes ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

VOTE	
Contre	
Abstention	1
Pour	17

Olivier ROBERT

APPROUVE à la majorité les résultats définitifs du compte de gestion transmis par M. ANNE, Responsable du Service de Gestion Comptable de Maromme/Déville relatifs à l'exercice 2021.

*Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,
Pour copie certifiée conforme,*

Le Maire,
Jean-Michel MAUGER



**COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Du Jeudi 7 Avril 2022**

Convocation	31/03/2022	Nombre de Conseillers		
		En exercice	Présents	Votants
Réunion	07/04/2022			
Affichage	31/03/2022	19	15	18

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi 07 Avril à 19h07 le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-Michel MAUGER, Maire en salle du Conseil Municipal.

Étaient présents : Mmes et M. MAUGER Jean-Michel, LEMESLE Patrick, LEPROUST Julie, SIMON Philippe, LEFEZ Martine, Gilles HOUARD, DUCHEMIN Vincent, MAUGER Nathalie, LELIEVRE Stéphanie, ROBERT Olivier, JOUISSE Christian, VELLY Elisabeth, BIESUZ Sylvie, Marc BECQUET, Julie BARRON

Était absent :

Étaient absents excusés : Madame FORESTIER Betty, Monsieur CLATOT Guillaume, Magali ROUGEOLLE, Corinne YON,

Procurations:

Monsieur CLATOT Guillaume à Martine LEFEZ
Madame Magali ROUGEOLLE à Marc BECQUET
Madame Corinne YON à Patrick LEMESLE

Secrétaire de séance : Philippe SIMON

Était également présente : Mme Catherine COLANGELO

DELIBERATION N° 22/04/09

BUDGET COMMUNAL – APPROBATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION 2021

Rapporteur Martine LEFEZ,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée Délibérante de statuer quant à l'affectation du résultat d'exploitation 2021 :

Monsieur le Maire propose d'affecter le résultat de clôture de la section de fonctionnement de l'exercice budgétaire 2021, soit 4.468.957,16 € au budget primitif 2022, comme suit :

⇒ 2.676.769,24 € pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement 2022 (affecté en recettes investissement, article 1068), lequel se décompose comme suit :

- Solde d'investissement 2021 : + 245.683,76 € affectés en recettes d'investissement (article 001)
- Solde des restes à réaliser 2021 : - 2.922.453,00 €

⇒ 1.792.187,92 € en report à nouveau affecté en recettes de fonctionnement (article 002).

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

VOTE	
Contre	
Abstention	1
Pour	17

Olivier ROBERT

DECIDE la majorité d'affecter le résultat de clôture de la section d'investissement 2021 au BP 2022 comme présenté ci-dessus.

*Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,
Pour copie certifiée conforme,*



**Le Maire,
Jean-Michel MAUGER**

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Du Jeudi 7 Avril 2022

Convocation	31/03/2022	Nombre de Conseillers		
		En exercice	Présents	Votants
Réunion	07/04/2022			
Affichage	31/03/2022	19	15	18

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi 07 Avril à 19h07 le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-Michel MAUGER, Maire en salle du Conseil Municipal.

Étaient présents : Mmes et M. MAUGER Jean-Michel, LEMESLE Patrick, LEPROUST Julie, SIMON Philippe, LEFEZ Martine, Gilles HOUARD, DUCHEMIN Vincent, MAUGER Nathalie, LELIEVRE Stéphanie, ROBERT Olivier, JOUISSE Christian, VELLY Elisabeth, BIESUZ Sylvie, Marc BECQUET, Julie BARRON

Était absent :

Étaient absents excusés : Madame FORESTIER Betty, Monsieur CLATOT Guillaume, Magali ROUGEOLLE, Corinne YON,

Procurations:

Monsieur CLATOT Guillaume à Martine LEFEZ
 Madame Magali ROUGEOLLE à Marc BECQUET
 Madame Corinne YON à Patrick LEMESLE

Secrétaire de séance : Philippe SIMON

Était également présente : Mme Catherine COLANGELO

DELIBERATION N° 22/04/10

BUDGET COMMUNAL – ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2022 ET

VOTE DES TAUX COMMUNAUX

Rapporteur Martine LEFEZ,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la commission finances du 10 Mars 2022,

Vu la commission générale du 31 Mars 2022,

Monsieur le Maire présente les grands choix budgétaires pour l'année 2022 et le projet de budget établi au cours de la Commission générale des finances du 31 Mars dernier. Il est donné lecture, par chapitre, de ce projet de budget ;

SECTION DE FONCTIONNEMENT - VUE D'ENSEMBLE - EN EUROS		
CHAPITRE	LIBELLE	BUDGET PRIMITIF
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	624.600,00
012	CHARGES DE PERSONNEL	1.055.000,00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	255.946,00
66	CHARGES FINANCIERES	40.000,00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	19.000,00
014	ATTENUATION DE PRODUITS	5.500,00
022	DEPENSES IMPREVUES	150.000,00
	DEPENSES REELLES DE L'EXERCICE	2.150.046,00
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	1.845.597,00
	DEPENSES DE L'EXERCICE	3.995.643,00
70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE	161.100,00
73	IMPOTS ET TAXES	1.561.741,00
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS DE PARTICIPATIONS	335.948,00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	64.000,00
76	PRODUITS FINANCIERS	4.667,00
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	21.000,00
013	ATTENUATION DE CHARGES	20.000,00
	RECETTES REELLES DE L'EXERCICE	2.168.456,00
042	OPERATION D'ORDRE SECTION A SECTION	35.000,00
002	EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE	1.792.187,00
	RECETTES DE L'EXERCICE	3.995.643,00
SECTION D'INVESTISSEMENT - VUE D'ENSEMBLE - EN EUROS		
CHAPITRE	LIBELLE	BUDGET PRIMITIF
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	37.000,00
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (SAUF 204)	3.000,00
204	SUBVENTION D'EQUIPEMENT VERSEE	450.000,00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	824.485,00
23	IMMOBILISATIONS EN COURS (HORS OPERATION)	741.780,00

27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	3.000,00
020	DEPENSES IMPREVUES	159.695,00
	TOTAL OPERATIONS EQUIPEMENT	4.250.000,00
040	OPERATION D'ORDRE SECTION A SECTION	35.000,00
	DEPENSES	6.503.960,00
10	DOTATIONS, FONDS ET RESERVES	89.000,00
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	1.072.812,00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	400.000,00
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	24.098,00
1068	EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CAPITALISE	2.676.770,00
001	EXCEDENT SECTION INVESTISSEMENT REPORTE	245.683,00
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	1.845.597,00
024	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	150.000,00
	RECETTES	6.503.960,00

Monsieur le Maire souhaite préciser qu'en raison de la baisse de la DGF et de la stagnation de la dotation métropolitaine, il est plus que jamais important de maîtriser nos dépenses de fonctionnement et notamment les dépenses d'énergie. Nous ferons un bilan en fin d'année et il est possible que nous soyons dans l'obligation de revoir nos taux d'imposition communaux sur l'exercice comptable suivant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

VOTE	
Contre	
Abstention	1
Pour	17

Olivier ROBERT

ADOpte à la majorité par chapitre pour la section de Fonctionnement ;

ADOpte à la majorité par chapitre et par opération pour la section d'Investissement le Budget Primitif 2022 présenté.

VOTE des taux communaux

La revalorisation des valeurs locatives fixée par l'Etat est en 2022 de **3,4 %** pour les valeurs locatives des locaux assujettis à la taxe d'habitation sur les résidences principales et secondaires, les

propriétés non bâties, les locaux industriels et l'ensemble des autres propriétés bâties, hormis les locaux professionnels. Pour mémoire, en 2021 la revalorisation était de 0.2%.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de reconduire les taux 2021 tels que présentés ci-dessous :

- taxe foncière communale sur les propriétés bâties : 53,90 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 45,09 %

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

V O T E	
Contre	
Abstention	
Pour	18

DECIDE à l'unanimité, de fixer les taux d'imposition pour l'année 2022 tels que présentés.

*Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,
Pour copie certifiée conforme,*



Le Maire,
Jean-Michel MAUGER

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Du Jeudi 7 Avril 2022

Convocation	31/03/2022	Nombre de Conseillers		
		En exercice	Présents	Votants
Réunion	07/04/2022			
Affichage	31/03/2022	19	15	18

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi 07 Avril à 19h07 le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-Michel MAUGER, Maire en salle du Conseil Municipal.

Étaient présents : Mmes et M. MAUGER Jean-Michel, LEMESLE Patrick, LEPROUST Julie, SIMON Philippe, LEFEZ Martine, Gilles HOUARD, DUCHEMIN Vincent, MAUGER Nathalie, LELIEVRE Stéphanie, ROBERT Olivier, JOUISSE Christian, VELLY Elisabeth, BIESUZ Sylvie, Marc BECQUET, Julie BARRON

Était absent :

Étaient absents excusés : Madame FORESTIER Betty, Monsieur CLATOT Guillaume, Magali ROUGEOLLE, Corinne YON,

Procurations:

Monsieur CLATOT Guillaume à Martine LEFEZ
 Madame Magali ROUGEOLLE à Marc BECQUET
 Madame Corinne YON à Patrick LEMESLE

Secrétaire de séance : Philippe SIMON

Était également présente : Mme Catherine COLANGELO

DELIBERATION N° 22/04/11

BUDGET COMMUNAL – ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2022

ACQUISITIONS INFÉRIEURES A 500 € TTC

Rapporteur Martine LEFEZ,

Vu le code général des collectivités territoriales,

VU la circulaire NOR INT B 0200059C du 26 février 2002 ;

Monsieur le Maire propose à l'assemblée le classement en Section Investissement des acquisitions prévues pour l'année 2022 dont le montant est inférieur à 500 € TTC, répertoriées dans le tableau suivant qui reprend, l'ensemble de ces acquisitions, par article :

ARTICLE	DESIGNATION	QUANTITE	MONTANT TOTAL TTC
2188	Bloc éclairage anti-panique salle polyvalente	1	450,00 €
	TOTAL GENERAL		450,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

V O T E	
Contre	
Abstention	1
Pour	17

Olivier ROBERT

DECIDE à la majorité de classer les acquisitions présentées en Section d'Investissement.

*Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,
Pour copie certifiée conforme,*



Le Maire,

Jean-Michel MAUGER

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Du Jeudi 7 Avril 2022

Convocation	31/03/2022	Nombre de Conseillers		
		En exercice	Présents	Votants
Réunion	07/04/2022			
Affichage	31/03/2022	19	15	18

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi 07 Avril à 19h07 le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-Michel MAUGER, Maire en salle du Conseil Municipal.

Étaient présents : Mmes et M. MAUGER Jean-Michel, LEMESLE Patrick, LEPROUST Julie, SIMON Philippe, LEFEZ Martine, Gilles HOUARD, DUCHEMIN Vincent, MAUGER Nathalie, LELIEVRE Stéphanie, ROBERT Olivier, JOUISSE Christian, VELLY Elisabeth, BIESUZ Sylvie, Marc BECQUET, Julie BARRON

Était absent :

Étaient absents excusés : Madame FORESTIER Betty, Monsieur CLATOT Guillaume, Magali ROUGEOLLE, Corinne YON,

Procurations:

Monsieur CLATOT Guillaume à Martine LEFEZ
 Madame Magali ROUGEOLLE à Marc BECQUET
 Madame Corinne YON à Patrick LEMESLE

Secrétaire de séance : Philippe SIMON

Était également présente : Mme Catherine COLANGELO

DELIBERATION N° 22/04/12

BUDGET ANNEXE: CABINET MEDICAL

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Rapporteur Martine LEFEZ,
 Vu le code général des collectivités territoriales,

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de se prononcer sur le Compte Administratif du budget annexe du cabinet médical présenté au titre de l'exercice 2021, lequel peut se résumer comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT - VUE D'ENSEMBLE - EN EUROS

CHAPITRE	LIBELLE	
66111	INTERETS D'EMPRUNT	12.032,32 €
65888	CHARGES DIVERSES DE LA GESTION COURANTE	0.89 €
	DEPENSES DE L'EXERCICE	12.033,21 €
752	LOYERS	52.586,73 €
7588	PRODUITS DIVERS DE LA GESTION COURANTE	198,00 €
002	REPRISE EXCEDENT FONCTIONNEMENT	1.796,76 €
	RECETTES DE L'EXERCICE	54.581,49 €
	EXCEDENT FONCTIONNEMENT 2021	42.548,28 €

SECTION D'INVESTISSEMENT - VUE D'ENSEMBLE - EN EUROS

CHAPITRE	LIBELLE	
1641	EMPRUNT	46.296,90 €
165	CAUTION	0 €
2313	TRAVAUX	0 €
001	REPRISE DEFICIT INVESTISSEMENT	45.482,43 €
	DEPENSES	91.779,33 €
1328	SUBVENTION RESERVE PARLEMENTAIRE	10.000,00 €
1068	EXCEDENT FONDS CAPITALISE	45.482,43 €
	RECETTES	55.482,43 €
	DEFICIT INVESTISSEMENT 2021	- 36.296,90 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

V O T E	
Contre	
Abstention	
Pour	17

APPROUVE à l'unanimité le Compte Administratif présenté.

*Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,
Pour copie certifiée conforme,*


 Le Maire,
Jean-Michel MAUGER

**COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Du Jeudi 7 Avril 2022**

Convocation	31/03/2022	Nombre de Conseillers		
		En exercice	Présents	Votants
Réunion	07/04/2022			
Affichage	31/03/2022	19	15	18

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi 07 Avril à 19h07 le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-Michel MAUGER, Maire en salle du Conseil Municipal.

Étaient présents : Mmes et M. MAUGER Jean-Michel, LEMESLE Patrick, LEPROUST Julie, SIMON Philippe, LEFEZ Martine, Gilles HOUARD, DUCHEMIN Vincent, MAUGER Nathalie, LELIEVRE Stéphanie, ROBERT Olivier, JOUISSE Christian, VELLY Elisabeth, BIESUZ Sylvie, Marc BECQUET, Julie BARRON

Était absent :

Étaient absents excusés : Madame FORESTIER Betty, Monsieur CLATOT Guillaume, Magali ROUGEOLLE, Corinne YON,

Procurations:

Monsieur CLATOT Guillaume à Martine LEFEZ
Madame Magali ROUGEOLLE à Marc BECQUET
Madame Corinne YON à Patrick LEMESLE

Secrétaire de séance : Philippe SIMON

Était également présente : Mme Catherine COLANGELO

DELIBERATION N°22/04/13

BUDGET ANNEXE: CABINET MEDICAL

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021

Rapporteur Martine LEFEZ,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée d'approuver les résultats définitifs du compte de gestion pour l'exercice 2021 relatif au budget annexe du cabinet médical, établi par M. ANNE, Responsable du Service de Gestion Comptable de Maromme/Déville;

Les comptes sont conformes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

V O T E	
Contre	
Abstention	
Pour	18

APPROUVE à l'unanimité, les résultats définitifs du compte de gestion du budget annexe du cabinet médical transmis par M. ANNE, Responsable du Service de Gestion Comptable de Maromme/Déville relatifs à l'exercice 2021.

*Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,
Pour copie certifiée conforme,*


Le Maire,
Jean-Michel MAUGER

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Du Jeudi 7 Avril 2022

Convocation	31/03/2022	Nombre de Conseillers		
		En exercice	Présents	Votants
Réunion	07/04/2022			
Affichage	31/03/2022	19	15	18

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi 07 Avril à 19h07 le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-Michel MAUGER, Maire en salle du Conseil Municipal.

Étaient présents : Mmes et M. MAUGER Jean-Michel, LEMESLE Patrick, LEPROUST Julie, SIMON Philippe, LEFEZ Martine, Gilles HOUARD, DUCHEMIN Vincent, MAUGER Nathalie, LELIEVRE Stéphanie, ROBERT Olivier, JOUISSE Christian, VELLY Elisabeth, BIESUZ Sylvie, Marc BECQUET, Julie BARRON

Était absent :

Étaient absents excusés : Madame FORESTIER Betty, Monsieur CLATOT Guillaume, Magali ROUGEOLLE, Corinne YON,

Procurations:

Monsieur CLATOT Guillaume à Martine LEFEZ
 Madame Magali ROUGEOLLE à Marc BECQUET
 Madame Corinne YON à Patrick LEMESLE

Secrétaire de séance : Philippe SIMON

Était également présente : Mme Catherine COLANGELO

DELIBERATION N° 22/04/14

BUDGET ANNEXE: CABINET MEDICAL

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION 2021

Rapporteur Martine LEFEZ,

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée Délibérante de statuer quant à l'affectation du résultat d'exploitation 2021, Monsieur le Maire propose **d'affecter le résultat de clôture de la section de fonctionnement de l'exercice budgétaire 2021, soit + 42.548,28 € au budget primitif 2022, de la manière suivante :**

- En recettes de fonctionnement (article 002) : 6.251,38 €
- En recettes d'investissement (article 1068) : 36.296,90 € afin de couvrir le déficit investissement 2021, qui sera reporté au 001 en dépenses d'investissement, pour un montant 36 296,90 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

VOTE	
Contre	
Abstention	
Pour	18

DECIDE l'unanimité d'affecter le résultat de clôture au BP 2022 comme présenté ci-dessus.

*Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,
Pour copie certifiée conforme,*


Le Maire,
Jean-Michel MAUGER



COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Du Jeudi 7 Avril 2022

Convocation	31/03/2022	Nombre de Conseillers		
		En exercice	Présents	Votants
Réunion	07/04/2022			
Affichage	31/03/2022	19	15	18

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi 07 Avril à 19h07 le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-Michel MAUGER, Maire en salle du Conseil Municipal.

Étaient présents : Mmes et M. MAUGER Jean-Michel, LEMESLE Patrick, LEPROUST Julie, SIMON Philippe, LEFEZ Martine, Gilles HOUARD, DUCHEMIN Vincent, MAUGER Nathalie, LELIEVRE Stéphanie, ROBERT Olivier, JOUISSE Christian, VELLY Elisabeth, BIESUZ Sylvie, Marc BECQUET, Julie BARRON

Était absent :

Étaient absents excusés : Madame FORESTIER Betty, Monsieur CLATOT Guillaume, Magali ROUGEOLLE, Corinne YON,

Procurations:

Monsieur CLATOT Guillaume à Martine LEFEZ
 Madame Magali ROUGEOLLE à Marc BECQUET
 Madame Corinne YON à Patrick LEMESLE

Secrétaire de séance : Philippe SIMON

Était également présente : Mme Catherine COLANGELO

DELIBERATION N° 22/04/15

BUDGET ANNEXE: CABINET MEDICAL

ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2022

Rapporteur Martine LEFEZ,

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée le projet de BP 2022 du budget annexe relatif à la création du cabinet médical ;

Il est ensuite donné lecture, par chapitre, de ce projet de budget ;

SECTION DE FONCTIONNEMENT - VUE D'ENSEMBLE - EN EUROS		
CHAPITRE	LIBELLE	BUDGET PRIMITIF
66	CHARGES FINANCIERES	11.219 €
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	1 €
023	VIREMENT SECTION INVESTISSEMENT	48.381 €

	DEPENSES	59.601 €
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION	53.350 €
002	EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT	6.251 €
	RECETTES	59.601 €
SECTION D'INVESTISSEMENT - VUE D'ENSEMBLE - EN EUROS		
CHAPITRE	LIBELLE	BUDGET PRIMITIF
1641	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	47.200 €
165	CAUTION	4.100 €
001	DEFICIT INVESTISSEMENT REPORTE	36.297€
	DEPENSES	87.597 €
16478	AVANCE COMMUNE	2.919 €
021	VIREMENT SECTION FONCTIONNEMENT	48.381 €
1068	EXCEDENT FONCTIONNEMENT CAPITALISE	36.297 €
	RECETTES	87.597 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

V O T E	
Contre	
Abstention	
Pour	18

ADOpte à l'unanimité par chapitre le Budget Primitif 2022 du budget annexe du cabinet médical.

*Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,
Pour copie certifiée conforme,*


 Le Maire,
Jean-Michel MAUGER

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Du Jeudi 7 Avril 2022

Convocation	31/03/2022	Nombre de Conseillers		
		En exercice	Présents	Votants
Réunion	07/04/2022			
Affichage	31/03/2022	19	15	18

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi 07 Avril à 19h07 le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-Michel MAUGER, Maire en salle du Conseil Municipal.

Étaient présents : Mmes et M. MAUGER Jean-Michel, LEMESLE Patrick, LEPROUST Julie, SIMON Philippe, LEFEZ Martine, Gilles HOUARD, DUCHEMIN Vincent, MAUGER Nathalie, LELIEVRE Stéphanie, ROBERT Olivier, JOUISSE Christian, VELLY Elisabeth, BIESUZ Sylvie, Marc BECQUET, Julie BARRON

Était absent :

Étaient absents excusés : Madame FORESTIER Betty, Monsieur CLATOT Guillaume, Magali ROUGEOLLE, Corinne YON,

Procurations:

Monsieur CLATOT Guillaume à Martine LEFEZ
 Madame Magali ROUGEOLLE à Marc BECQUET
 Madame Corinne YON à Patrick LEMESLE

Secrétaire de séance : Philippe SIMON

Était également présente : Mme Catherine COLANGELO

DELIBERATION N° 21/04/16

BUDGET ANNEXE : ZA DE LA BRIQUETERIE

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Rapporteur Martine LEFEZ,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Monsieur le Maire propose d'adopter le Compte Administratif du budget annexe de la ZA de la Briqueterie présenté au titre de l'exercice 2021, lequel peut se résumer comme suit :

SECTION FONCTIONNEMENT - EN EUROS		
CHAPITRE	LIBELLE	
6522	REVERSEMENT EXCEDENT A COMMUNE	7.619,04 €
	DEPENSES	7.619,04 €
752	LOCATION GARAGE	8.326,80 €
002	REPRISE EXCEDENT FONCTIONNEMENT	7.619,04€
	RECETTES	15.945,84 €
	EXCEDENT FONCTIONNEMENT 2021	8.326,80 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

V O T E	
Contre	
Abstention	
Pour	17

ADOpte à l'unanimité le Compte Administratif du budget annexe de la ZA de la Briqueterie présenté .

*Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,
Pour copie certifiée conforme,*


Le Maire
Jean-Michel MAUGER



**COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Du Jeudi 7 Avril 2022**

Convocation	31/03/2022	Nombre de Conseillers		
		En exercice	Présents	Votants
Réunion	07/04/2022			
Affichage	31/03/2022	19	15	18

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi 07 Avril à 19h07 le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-Michel MAUGER, Maire en salle du Conseil Municipal.

Étaient présents : Mmes et M. MAUGER Jean-Michel, LEMESLE Patrick, LEPROUST Julie, SIMON Philippe, LEFEZ Martine, Gilles HOUARD, DUCHEMIN Vincent, MAUGER Nathalie, LELIEVRE Stéphanie, ROBERT Olivier, JOUISSE Christian, VELLY Elisabeth, BIESUZ Sylvie, Marc BECQUET, Julie BARRON

Était absent :

Étaient absents excusés : Madame FORESTIER Betty, Monsieur CLATOT Guillaume, Magali ROUGEOLLE, Corinne YON,

Procurations:

Monsieur CLATOT Guillaume à Martine LEFEZ
Madame Magali ROUGEOLLE à Marc BECQUET
Madame Corinne YON à Patrick LEMESLE

Secrétaire de séance : Philippe SIMON

Était également présente : Mme Catherine COLANGELO

DELIBERATION N° 22/04/17

BUDGET ANNEXE : ZA DE LA BRIQUETERIE

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021

Rapporteur Martine LEFEZ,

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée d'approuver les résultats définitifs du compte de gestion pour l'exercice 2021 relatif au budget annexe de la ZA de la Briqueterie, établi par M. ANNE, Responsable du Service de Gestion Comptable de Maromme/Déville;

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'approuver les résultats définitifs du compte de gestion du budget annexe de la ZA de la Briqueterie transmis par M. ANNE, Responsable du Service de Gestion Comptable de Maromme/Déville relatifs à l'exercice 2021.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

V O T E	
Contre	
Abstention	
Pour	18

ADOpte à l'unanimité les résultats définitifs du compte de gestion du budget annexe de la ZA de la Briqueterie transmis par M. ANNE, Responsable du Service de Gestion Comptable de Maromme/Déville relatifs à l'exercice 2021.

*Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,
Pour copie certifiée conforme,*



Le Maire
Jean-Michel MAUGER

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Du Jeudi 7 Avril 2022

Convocation	31/03/2022	Nombre de Conseillers		
		En exercice	Présents	Votants
Réunion	07/04/2022			
Affichage	31/03/2022	19	15	18

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi 07 Avril à 19h07 le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-Michel MAUGER, Maire en salle du Conseil Municipal.

Étaient présents : Mmes et M. MAUGER Jean-Michel, LEMESLE Patrick, LEPROUST Julie, SIMON Philippe, LEFEZ Martine, Gilles HOUARD, DUCHEMIN Vincent, MAUGER Nathalie, LELIEVRE Stéphanie, ROBERT Olivier, JOUISSE Christian, VELLY Elisabeth, BIESUZ Sylvie, Marc BECQUET, Julie BARRON

Était absent :

Étaient absents excusés : Madame FORESTIER Betty, Monsieur CLATOT Guillaume, Magali ROUGEOLLE, Corinne YON,

Procurations:

Monsieur CLATOT Guillaume à Martine LEFEZ
 Madame Magali ROUGEOLLE à Marc BECQUET
 Madame Corinne YON à Patrick LEMESLE

Secrétaire de séance : Philippe SIMON

Était également présente : Mme Catherine COLANGELO

DELIBERATION N° 22/04/18

BUDGET ANNEXE : ZA DE LA BRIQUETERIE

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION 2021

Rapporteur Martine LEFEZ,

VU le code général des collectivités territoriales,

Monsieur le Maire propose d'affecter le résultat de clôture de la section de fonctionnement de l'exercice budgétaire 2021, soit 8.326,80 € au budget primitif 2022 en recettes de fonctionnement (article 002).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

V O T E	
Contre	
Abstention	
Pour	18

DECIDE à l'unanimité d'affecter le résultat de clôture du budget annexe de la ZA de la Briqueterie comme présenté.

*Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,
Pour copie certifiée conforme,*

 Le Maire,
Jean-Michel MAUGER

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Du Jeudi 7 Avril 2022

Convocation	31/03/2022	Nombre de Conseillers		
		En exercice	Présents	Votants
Réunion	07/04/2022			
Affichage	31/03/2022	19	15	18

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi 07 Avril à 19h07 le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-Michel MAUGER, Maire en salle du Conseil Municipal.

Étaient présents : Mmes et M. MAUGER Jean-Michel, LEMESLE Patrick, LEPROUST Julie, SIMON Philippe, LEFEZ Martine, Gilles HOUARD, DUCHEMIN Vincent, MAUGER Nathalie, LELIEVRE Stéphanie, ROBERT Olivier, JOUISSE Christian, VELLY Elisabeth, BIESUZ Sylvie, Marc BECQUET, Julie BARRON

Était absent :

Étaient absents excusés : Madame FORESTIER Betty, Monsieur CLATOT Guillaume, Magali ROUGEOLLE, Corinne YON,

Procurations:

Monsieur CLATOT Guillaume à Martine LEFEZ
 Madame Magali ROUGEOLLE à Marc BECQUET
 Madame Corinne YON à Patrick LEMESLE

Secrétaire de séance : Philippe SIMON

Était également présente : Mme Catherine COLANGELO

DELIBERATION 22/04/19

BUDGET ANNEXE : ZA DE LA BRIQUETERIE

ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2022

Rapporteur Martine LEFEZ,
 Vu le code général des collectivités territoriales,

Monsieur le Maire propose d'adopter par articles le Budget Primitif 2022 du budget annexe « Z.A. de la Briqueterie » comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT - EN EUROS		
ARTICLE	LIBELLE	BUDGET PRIMITIF
6522	REVERSEMENT EXCEDENT A COMMUNE	16.867 €
65888	CHARGES DE GESTION COURANTE	1 €
	DEPENSES	16.868 €
752	LOCATION GARAGE	8.541 €
002	EXCEDENT FONCTIONNEMENT REPORTE	8.327 €
	RECETTES	16.868 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

V O T E	
Contre	
Abstention	
Pour	18

ADOpte à l'unanimité par articles le Budget Primitif 2022 du budget annexe « Z.A. de la Briqueterie ».

*Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,
Pour copie certifiée conforme,*



[Handwritten signature]
Le Maire,
Jean-Michel MAUGER

**COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Du Jeudi 7 Avril 2022**

Convocation	31/03/2022	Nombre de Conseillers		
		En exercice	Présents	Votants
Réunion	07/04/2022			
Affichage	31/03/2022	19	15	18

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi 07 Avril à 19h07 le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-Michel MAUGER, Maire en salle du Conseil Municipal.

Étaient présents : Mmes et M. MAUGER Jean-Michel, LEMESLE Patrick, LEPROUST Julie, SIMON Philippe, LEFEZ Martine, Gilles HOUARD, DUCHEMIN Vincent, MAUGER Nathalie, LELIEVRE Stéphanie, ROBERT Olivier, JOUISSE Christian, VELLY Elisabeth, BIESUZ Sylvie, Marc BECQUET, Julie BARRON

Était absent :

Étaient absents excusés : Madame FORESTIER Betty, Monsieur CLATOT Guillaume, Magali ROUGEOLLE, Corinne YON,

Procurations:

Monsieur CLATOT Guillaume à Martine LEFEZ
Madame Magali ROUGEOLLE à Marc BECQUET
Madame Corinne YON à Patrick LEMESLE

Secrétaire de séance : Philippe SIMON

Était également présente : Mme Catherine COLANGELO

DELIBERATION N° 22/04/20

BUDGET ANNEXE : AMENAGEMENT BOURG JOLY

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Rapporteur Martine LEFEZ,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante d'adopter le Compte Administratif du budget annexe du Bourg Joly présenté au titre de l'exercice 2021, lequel peut se résumer comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT - VUE D'ENSEMBLE - EN EUROS

CHAPITRE	LIBELLE	
605	TRAVAUX	5.674,44 €
71355 (042)	SORTIE DES STOCKS	1.504.461,98 €
	DEPENSE TOTALE	1.510.136,42 €
7015	VENTE TERRAIN ACCESSION	50.000.00 €
758	PRODUITS DIVERS DE GESTION COURANTE	0.00 €
7788	PRODUITS EXCEPTIONNELS	0.02 €
002	EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE	1.692.445,42 €
	RECETTES DE L'EXERCICE	1.742.445,44 €
	EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT	232.309,02 €

SECTION D'INVESTISSEMENT - VUE D'ENSEMBLE - EN EUROS

CHAPITRE	LIBELLE	
001	DEFICIT ANTERIEUR REPORTE	1.504.461,98 €
	DEPENSES	1.504.461,98 €
165	REMBOURSEMENT CAUTION	500.00€
3555 (040)	SORTIE DES STOCKS	1504.461,98
	RECETTES	1.504.961.98 €
	EXCEDENT D'INVESTISSEMENT	500 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

V O T E	
Contre	
Abstention	
Pour	17

APPROUVE à l'unanimité le compte administratif du budget annexe « Aménagement du Bourg Joli ».

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,
Pour copie certifiée conforme,



[Signature]
Le Maire,
Jean-Michel MAUGER

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Du Jeudi 7 Avril 2022

Convocation	31/03/2022	Nombre de Conseillers		
		En exercice	Présents	Votants
Réunion	07/04/2022			
Affichage	31/03/2022	19	15	18

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi 07 Avril à 19h07 le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-Michel MAUGER, Maire en salle du Conseil Municipal.

Étaient présents : Mmes et M. MAUGER Jean-Michel, LEMESLE Patrick, LEPROUST Julie, SIMON Philippe, LEFEZ Martine, Gilles HOUARD, DUCHEMIN Vincent, MAUGER Nathalie, LELIEVRE Stéphanie, ROBERT Olivier, JOUISSE Christian, VELLY Elisabeth, BIESUZ Sylvie, Marc BECQUET, Julie BARRON

Était absent :

Étaient absents excusés : Madame FORESTIER Betty, Monsieur CLATOT Guillaume, Magali ROUGEOLLE, Corinne YON,

Procurations:

Monsieur CLATOT Guillaume à Martine LEFEZ
Madame Magali ROUGEOLLE à Marc BECQUET
Madame Corinne YON à Patrick LEMESLE

Secrétaire de séance : Philippe SIMON

Était également présente : Mme Catherine COLANGELO

DELIBERATION N° 22/04/21

BUDGET ANNEXE : AMENAGEMENT BOURG JOLY

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021

Rapporteur Martine LEFEZ,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée d'approuver les résultats définitifs du compte de gestion pour l'exercice 2021 relatif au budget annexe du Bourg Joly, établi par M. ANNE, Responsable du Service de Gestion Comptable de Maromme/Déville;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

V O T E	
Contre	
Abstention	
Pour	18

APPROUVE à l'unanimité les résultats définitifs du compte de gestion du budget annexe du Bourg Joly transmis par M. ANNE, Responsable du Service de Gestion Comptable de Maromme/Déville relatifs à l'exercice 2021.

*Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,
Pour copie certifiée conforme,*

Le Maire,
Jean-Michel MAUGER



**COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Du Jeudi 7 Avril 2022**

Convocation	31/03/2022	Nombre de Conseillers		
		En exercice	Présents	Votants
Réunion	07/04/2022			
Affichage	31/03/2022	19	15	18

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi 07 Avril à 19h07 le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-Michel MAUGER, Maire en salle du Conseil Municipal.

Étaient présents : Mmes et M. MAUGER Jean-Michel, LEMESLE Patrick, LEPROUST Julie, SIMON Philippe, LEFEZ Martine, Gilles HOUARD, DUCHEMIN Vincent, MAUGER Nathalie, LELIEVRE Stéphanie, ROBERT Olivier, JOUISSE Christian, VELLY Elisabeth, BIESUZ Sylvie, Marc BECQUET, Julie BARRON

Était absent :

Étaient absents excusés : Madame FORESTIER Betty, Monsieur CLATOT Guillaume, Magali ROUGEOLLE, Corinne YON,

Procurations:

Monsieur CLATOT Guillaume à Martine LEFEZ
Madame Magali ROUGEOLLE à Marc BECQUET
Madame Corinne YON à Patrick LEMESLE

Secrétaire de séance : Philippe SIMON

Était également présente : Mme Catherine COLANGELO

DELIBERATION 22/04/22

**BUDGET ANNEXE : AMENAGEMENT BOURG JOLY
AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION 2021**

Rapporteur Martine LEFEZ,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Monsieur le Maire propose d'affecter le résultat de clôture de la section de fonctionnement de l'exercice budgétaire 2021 au budget primitif 2022, soit 232.309,02 € et le résultat de clôture de la section d'investissement de l'exercice budgétaire 2021 au budget primitif 2022, soit 500 € comme suit :

- 232.309,02 € au 002 (excédent antérieur reporté) en recette de fonctionnement ;
- 500 € au 001 (déficit antérieur reporté) en recettes d'investissement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

V O T E	
Contre	
Abstention	
Pour	18

DECIDE à l'unanimité d'affecter le résultat de clôture au BP 2022 comme présenté.

*Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,
Pour copie certifiée conforme,*

Le Maire,
Jean-Michel MAUGER



COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Du Jeudi 7 Avril 2022

Convocation	31/03/2022	Nombre de Conseillers		
		En exercice	Présents	Votants
Réunion	07/04/2022			
Affichage	31/03/2022	19	15	18

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi 07 Avril à 19h07 le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-Michel MAUGER, Maire en salle du Conseil Municipal.

Étaient présents : Mmes et M. MAUGER Jean-Michel, LEMESLE Patrick, LEPROUST Julie, SIMON Philippe, LEFEZ Martine, Gilles HOUARD, DUCHEMIN Vincent, MAUGER Nathalie, LELIEVRE Stéphanie, ROBERT Olivier, JOUISSE Christian, VELLY Elisabeth, BIESUZ Sylvie, Marc BECQUET, Julie BARRON

Était absent :

Étaient absents excusés : Madame FORESTIER Betty, Monsieur CLATOT Guillaume, Magali ROUGEOLLE, Corinne YON,

Procurations:

Monsieur CLATOT Guillaume à Martine LEFEZ
 Madame Magali ROUGEOLLE à Marc BECQUET
 Madame Corinne YON à Patrick LEMESLE

Secrétaire de séance : Philippe SIMON

Était également présente : Mme Catherine COLANGELO

DELIBERATION n° 22/04/23

BUDGET ANNEXE : AMENAGEMENT BOURG JOLY

APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2022

Rapporteur Martine LEFEZ,

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée le projet de BP 2022 du budget annexe relatif à l'aménagement du Bourg Joli :

SECTION DE FONCTIONNEMENT - VUE D'ENSEMBLE - EN EUROS		
CHAPITRE	LIBELLE	BUDGET PRIMITIF
605	TRAVAUX	232.308 €
65888	CHARGES DIVERSES DE GESTION COURANTE	1 €
71355 O / 042	SORTIE DES STOCKS (SECT. A SECT.)	232.309 €
	DEPENSES DE L'EXERCICE	464.618 €
71355-042	CONSTATATIONS LOTS FINIS	232.309 €
002	EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE	232.309 €

RECETTES DE L'EXERCICE		464.618 €
SECTION D'INVESTISSEMENT - VUE D'ENSEMBLE - EN EUROS		
CHAPITRE	LIBELLE	BUDGET PRIMITIF
165	REMB CAUTION	500 €
3555 (040)	CONSTATATIONS DE LOTS FINIS	232.309 €
	DEPENSES	232.809 €
35550 / 040	SORTIE DES STOCKS (LOTS VENDUS)	232.309€
001	EXCEDENT INVESTISSEMENT REPORTE	500 €
	RECETTES	232.809 €

VOTE	
Contre	
Abstention	
Pour	18

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ADOpte à l'unanimité le BP 2022 du Budget Annexe Aménagement du Bourg Joli.

*Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,
Pour copie certifiée conforme,*

Le Maire,
Jean-Michel MAUGER



COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Du Jeudi 7 Avril 2022

Convocation	31/03/2022	Nombre de Conseillers		
		En exercice	Présents	Votants
Réunion	07/04/2022			
Affichage	31/03/2022	19	15	18

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi 07 Avril à 19h07 le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-Michel MAUGER, Maire en salle du Conseil Municipal.

Étaient présents : Mmes et M. MAUGER Jean-Michel, LEMESLE Patrick, LEPROUST Julie, SIMON Philippe, LEFEZ Martine, Gilles HOUARD, DUCHEMIN Vincent, MAUGER Nathalie, LELIEVRE Stéphanie, ROBERT Olivier, JOUISSE Christian, VELLY Elisabeth, BIESUZ Sylvie, Marc BECQUET, Julie BARRON

Était absent :

Étaient absents excusés : Madame FORESTIER Betty, Monsieur CLATOT Guillaume, Magali ROUGEOLLE, Corinne YON,

Procurations:

Monsieur CLATOT Guillaume à Martine LEFEZ
 Madame Magali ROUGEOLLE à Marc BECQUET
 Madame Corinne YON à Patrick LEMESLE

Secrétaire de séance : Philippe SIMON

Était également présente : Mme Catherine COLANGELO

DELIBERATION N° 22/04/24

MODALITES DE RECOUVREMENT DE LA PARTICIPATION COMMUNALE

AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU CONSERVATOIRE DU VAL DE SEINE

Rapporteur Christian JOUISSE,

Monsieur le Maire informe l'ensemble des membres du Conseil Municipal de la nécessité de délibérer quant aux modalités de recouvrement de la participation communale au Syndicat Intercommunal du Conservatoire du Val de Seine.

Monsieur le Maire informe Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux du montant de la contribution à l'école de musique qui s'établit pour l'année 2022 à hauteur de 64 445, 38 €, soit égale à l'année 2021.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

V O T E	
Contre	
Abstention	9
Pour	9

Martine LEFEZ, Philippe SIMON, Nathalie MAUGER, Elisabeth VELLY, Sylvie BIESUZ, Vincent DUCHEMIN, Julie LEPROUST, Olivier Robert et Stéphanie LELIEVRE.

DECIDE à la majorité d'approuver l'inscription au budget communal 2022, en Dépenses, du montant total de la participation communale 2022 au Syndicat Intercommunal du Conservatoire du Val de Seine, soit 64.445,38 € ;

*Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,
Pour copie certifiée conforme,*



Le Maire,
Jean-Michel MAUGER

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Du Jeudi 7 Avril 2022

Convocation	31/03/2022	Nombre de Conseillers		
		En exercice	Présents	Votants
Réunion	07/04/2022			
Affichage	31/03/2022	19	15	18

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi 07 Avril à 19h07 le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-Michel MAUGER, Maire en salle du Conseil Municipal.

Étaient présents : Mmes et M. MAUGER Jean-Michel, LEMESLE Patrick, LEPROUST Julie, SIMON Philippe, LEFEZ Martine, Gilles HOUARD, DUCHEMIN Vincent, MAUGER Nathalie, LELIEVRE Stéphanie, ROBERT Olivier, JOUISSE Christian, VELLY Elisabeth, BIESUZ Sylvie, Marc BECQUET, Julie BARRON

Était absent :

Étaient absents excusés : Madame FORESTIER Betty, Monsieur CLATOT Guillaume, Magali ROUGEOLLE, Corinne YON,

Procurations:

Monsieur CLATOT Guillaume à Martine LEFEZ
Madame Magali ROUGEOLLE à Marc BECQUET
Madame Corinne YON à Patrick LEMESLE

Secrétaire de séance : Philippe SIMON

Était également présente : Mme Catherine COLANGELO

DELIBERATION N° 22/04/25

« BOURSES D'ETUDES »

« BOURSES D'ETUDES DIPLOMANTES-PROFESSIONNALISANTES »

« VOYAGES SCOLAIRES ET VACANCES » ET « CLASSE DECOUVERTE »

Rapporteur Jean-Michel MAUGER,

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que les subventions communales accordées au titre des « bourses d'études », des « bourses d'études diplômantes-professionnalisantes », des « voyages scolaires et vacances » et des « classes découvertes », sont actualisées annuellement par application du taux d'inflation ;

Le taux d'inflation retenu au titre de l'exercice 2022 étant à 2,90 %, **Monsieur le Maire** propose à l'Assemblée d'appliquer ces 2,90% aux aides et bourses d'études diplômantes en 2022.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de :

DECIDER de fixer la subvention attribuée au titre des « bourses d'études diplômantes-professionnalisantes » pour l'année scolaire 2022-2023 :

- Pour les cursus non rémunérés : à 82.47 € par cycle (2 à 3 ans selon les études)
- Pour les cursus rémunérés même sur une courte période : 54.99 € par cycle

DIT que cette bourse est attribuée à chaque élève domicilié sur la commune ayant entre 15 ans et 25 ans compris, une fois par cycle et s'engageant dans un processus diplômant-professionnalisant, sans plafond de ressources.

Les dossiers doivent être présentés avec les justificatifs requis avant que ne s'achève la première année du cycle d'étude au titre de laquelle est demandée la bourse ;

Une Commission étudiera les cas particuliers ou nouveaux intervenus au cours de la période ainsi que les demandes de réorientation dont l'aide sera limitée toutefois le cas échéant à 54.99 € par élève, autorisé pour un seul et unique nouveau cycle de réorientation hors filières générales, sur présentation des justificatifs requis et d'un courrier d'explication et de motivation de l'élève ;

DIT que cette bourse n'est pas cumulable avec l'autre bourse d'études communale ;

DECIDE de fixer à 26.56 € la subvention attribuée au titre des « bourses d'études » pour l'année scolaire 2022-2023 ;

DIT que cette bourse est attribuée annuellement à chaque élève domicilié sur la commune et poursuivant ses études au-delà du cycle primaire. Cette subvention n'est pas accordée aux élèves ayant, à la rentrée scolaire de septembre 2022, atteint l'âge de 15 ans. Les demandes d'attribution doivent être présentées avec les justificatifs requis au plus tôt à la date de la rentrée scolaire de septembre 2022 et au plus tard avant la fin de l'année scolaire au titre de laquelle est sollicitée ladite bourse ;

DECIDE de fixer la subvention attribuée au titre de la bourse « voyages scolaires et vacances » à 50.49 € ;

DIT que seuls peuvent en bénéficier, une fois par an et jusqu'à l'année civile au cours de laquelle ils atteignent leurs 16 ans compris, les enfants domiciliés sur la commune et séjournant dans un centre d'accueil des scolaires ou dans un centre de colonie de vacances extrascolaire, extérieurs à la commune, pendant au minimum, quatre nuitées consécutives ;

DECIDE de fixer les subventions attribuées au titre des « classes de découverte » à 3,44 € par jour et par enfant domicilié sur la commune.

En dernier lieu, **Monsieur le Maire** rappelle également que le CCAS peut ponctuellement apporter son aide aux élèves en précarité sociale souhaitant faire des études, sur présentation d'un dossier et sous conditions de ressources ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

V O T E	
Contre	
Abstention	1
Pour	17

DONNE à la majorité son accord sur la présente délibération,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier,

DIT que les crédits sont prévus au BP 2022 ;

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,
Pour copie certifiée conforme,



Le Maire,
Jean-Michel MAUGER

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Du Jeudi 7 Avril 2022

Convocation	31/03/2022	Nombre de Conseillers		
		En exercice	Présents	Votants
Réunion	07/04/2022			
Affichage	31/03/2022	19	15	18

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi 07 Avril à 19h07 le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-Michel MAUGER, Maire en salle du Conseil Municipal.

Étaient présents : Mmes et M. MAUGER Jean-Michel, LEMESLE Patrick, LEPROUST Julie, SIMON Philippe, LEFEZ Martine, Gilles HOUARD, DUCHEMIN Vincent, MAUGER Nathalie, LELIEVRE Stéphanie, ROBERT Olivier, JOUISSE Christian, VELLY Elisabeth, BIESUZ Sylvie, Marc BECQUET, Julie BARRON

Était absent :

Étaient absents excusés : Madame FORESTIER Betty, Monsieur CLATOT Guillaume, Magali ROUGEOLLE, Corinne YON,

Procurations:

Monsieur CLATOT Guillaume à Martine LEFEZ
 Madame Magali ROUGEOLLE à Marc BECQUET
 Madame Corinne YON à Patrick LEMESLE

Secrétaire de séance : Philippe SIMON

Était également présente : Mme Catherine COLANGELO

DELIBERATION N° 22/04/27
APPROBATION DE L'ACQUISITION DES TERRAINS LACHERAY
LIGUE CONTRE LE CANCER

Rapporteur Monsieur Jean-Michel MAUGER,

Vu les articles du code général des collectivités territoriales,

Vu la Déclaration d'intention d'aliéner du 6 septembre 2021 enregistrée sous le numéro 76636 21/0022 de la ligue contre le cancer pour l'ensemble immobilier situé au 332 route de Duclair à Saint-Pierre-de-Varengeville et son annexe,

Vu l'estimation des services des domaines en date du 2 Novembre 2021,

Vu la décision du 5 novembre 2021 de la Métropole Rouen Normandie déléguant à la commune le pouvoir de préempter sur les terrains AE 123 et AE 124, situé au 332 Route de Duclair à Saint-Pierre-de-Varengeville,

Vu la Décision1-2021 de préemption de la commune du 10 Novembre 2021, sur les terrains situés au 332 route de Duclair à Saint-Pierre-de-Varengeville,

Vu la demande par courriel en date du 13 janvier 2022 de la ligue contre le cancer portant le montant à 305 000€,

Considérant que le terrain que souhaite acquérir la commune composée des parcelles AE 123 et AE 124 n'est pas dissociable des parcelles AE 270 et AE 272, conformément à la DIA de la Ligue contre cancer,

Considérant que l'estimation des domaines est fixée à 295 000 €,

Considérant que la Ligue contre le cancer souhaite percevoir la somme de 305 000 € pour la totalité des parcelles : AE 123, AE 124, AE 270 et AE 272,

Considérant que la commune souhaite acquérir les terrains et projette d'y construire une résidence pour séniors ainsi qu'un poumon vert et d'y aménager un parcours du cœur,

Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante d'acquérir les terrains pour la somme de 305 000€.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

VOTE	
Contre	
Abstention	
Pour	18

ACCEPTE à l'unanimité, la présente délibération,
AUTORISE monsieur le Maire à signer toutes les pièces permettant le bon fonctionnement de ce dossier,
DIT que la dépense est prévue au BP 2022 au chapitre 21 à l'article 2112.

*Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,
Pour copie certifiée conforme,*



Le Maire,
Jean-Michel MAUGER

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Du Jeudi 7 Avril 2022

Convocation	31/03/2022	Nombre de Conseillers		
		En exercice	Présents	Votants
Réunion	07/04/2022			
Affichage	31/03/2022	19	15	18

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi 07 Avril à 19h07 le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-Michel MAUGER, Maire en salle du Conseil Municipal.

Étaient présents : Mmes et M. MAUGER Jean-Michel, LEMESLE Patrick, LEPROUST Julie, SIMON Philippe, LEFEZ Martine, Gilles HOUARD, DUCHEMIN Vincent, MAUGER Nathalie, LELIEVRE Stéphanie, ROBERT Olivier, JOUISSE Christian, VELLY Elisabeth, BIESUZ Sylvie, Marc BECQUET, Julie BARRON

Était absent :

Étaient absents excusés : Madame FORESTIER Betty, Monsieur CLATOT Guillaume, Magali ROUGEOLLE, Corinne YON,

Procurations:

Monsieur CLATOT Guillaume à Martine LEFEZ
 Madame Magali ROUGEOLLE à Marc BECQUET
 Madame Corinne YON à Patrick LEMESLE

Secrétaire de séance : Philippe SIMON

Était également présente : Mme Catherine COLANGELO

DELIBERATION N° 22/04/28

**APPROBATION DE LA FERMETURE A LA LOCATION DE LA SALLE DES FETES LE 31/12
 DE CHAQUE ANNEE**

Vu les demandes nombreuses de Madame LENOIR verbales, et par mails,
 Vu la demande écrite de Madame LENOIR cosignée de Mme RIGAL, Monsieur MAIGNAN ET Mme DANET, en date du 29/03/2022 sur proposition de Madame COLANGELO, DGS de la commune afin d'apporter une réponse définitive.

CONSIDERANT que ces familles demandent régulièrement à pouvoir louer la salle des fêtes les 31/12 de chaque année et partagent régulièrement leur mécontentement,

CONSIDERANT que la salle des fêtes communale n'est pas louée à cette date :

- au regard des débordements qui pourraient en découler du fait de la célébration de la ST SYLVESTRE,
- au regard des problématiques d'astreintes des élus,
- au regard des problèmes d'organisation pour les agents communaux,

CONSIDERANT que Monsieur le Maire a déjà fait part à ces familles de son souhait de ne pas louer ladite salle à cette date,

Monsieur le Maire propose de faire lecture du courrier transmis et de solliciter l'avis du Conseil Municipal afin d'apporter une réponse DEFINITIVE.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

VOTE	
Contre	3
Abstention	8
Pour	7

Guillaume CLATOT, Philippe SIMON et Olivier ROBERT

Elisabeth VELLY, Patrick LEMESLE, Corinne YON, Sylvie BIESUZ,
Nathalie MAUGER, Stéphanie LELIEVRE, Julie BARRON et Julie
LEPROUST

APPROUVE la fermeture à la majorité de la salle des fêtes les 31/12 de chaque année

*Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,
Pour copie certifiée conforme,*



Le Maire,

Jean-Michel MAUGER